

## **Transparency International France publie un policy paper sur le lobbying**

En France, l'activité de lobbying (ou l'activité des groupes d'intérêts) n'est ni définie ni réglementée. Transparency International France, qui milite depuis quatre ans sur la question d'un statut, publie un document visant à élaborer une définition claire, précisant ce que recouvre le terme de « lobbying » mais aussi ce que l'on entend par lobbyistes et décideurs publics.

Transparency International France propose notamment de reprendre la définition donnée par le Québec qui définit le lobbying comme « *toute communication, écrite ou orale, entre un représentant ou un groupe d'intérêts et un décideur public dans le but d'influencer une prise de décision* ».

Le policy paper, intitulé « Pour un lobbying transparent et démocratique », est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations Françaises, Transparence Internationale France.